

**ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE
GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE REMPLAÇANT
L'ACCORD DU 6 JUILLET 1970, AMENDÉ PAR UN ÉCHANGE DE
NOTES DU 11 AOÛT 1970, CONCERNANT LES SERVICES DE PILO-
TAGE DANS LES GRANDS LACS (AVEC UN MÉMOIRE D'ACCORD)**

I

*Le Chargé d'Affaires a.i. de l'Ambassade des États-Unis d'Amérique au
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada*

(TRADUCTION)

Ottawa, le 23 août 1978

N° 229

Monsieur le secrétaire d'État,

J'ai l'honneur de me référer aux entretiens qu'ont eus le Ministère des Transports des États-Unis et le Ministère des Transports du Canada au sujet des arrangements conjoints pour la réglementation des services de pilotage sur les Grands lacs. Ces entretiens ont résulté en un accord sur les modalités exposées dans le Mémoire d'accord ci-joint, signé le 17 janvier 1977 par le Secrétaire aux Transports des États-Unis et le 18 janvier 1977 par le Ministre des Transports du Canada.

J'ai également l'honneur de proposer que ces modalités régissent dorénavant les opérations de pilotage sur les Grands lacs. Si cette proposition agréée à votre Gouvernement, la présente Note et le Mémoire d'accord y annexé, de même que votre réponse à cet effet, constitueront entre nos deux Gouvernements un accord qui entrera en vigueur à la date de votre réponse, avec effet à compter du 18 janvier 1977. Cet accord remplacera celui conclu par un échange de notes le 6 juillet 1970⁽¹⁾ et modifié par un échange de notes le 11 août 1970⁽¹⁾.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'État, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

Pièce jointe:

Mémoire d'accord

Le Chargé d'affaires ad intérim,
JAMES A. PLACKE

L'honorable Don Jamieson
Secrétaire d'État aux
Affaires extérieures
Ottawa

⁽¹⁾Recueil des Traités 1970 N° 20